

INTERPRET. CONSEC. FRANC-ITALIANO  
A.A. 1999-2000 - ESAMI FINALI  
SESSIONE STRAORDIN. - FEB. 2001

Legge e Politi

T = 5140<sup>u</sup>

BELGIQUE

Discours de Monsieur le Ministre  
à la Conférence des Nations Unies sur le crime  
transnational organisé (Palerme, 12-15 décembre 2000)

1172/A

Monsieur le Président,  
Excellences,  
Mesdames et Messieurs,

La criminalité transnationale organisée est devenue un défi pour la communauté internationale. Ce phénomène a pris ces dernières décennies des proportions de plus en plus préoccupantes.

La communauté internationale a donc décidé de relever le défi et mon

gouvernement tient à remercier en particulier la Pologne qui a présenté en 1996 un projet de Convention contre la criminalité organisée. Qui eût pu croire alors que quatre ans plus tard, pas moins de trois instruments internationaux contraignants seraient adoptés pour lutter contre ce fléau ?

Mon pays salue toute la communauté internationale pour le travail effectué ces deux dernières années au cours des négociations de la Convention contre la criminalité transnationale organisée.

En effet, dans la lutte contre ce phénomène, les déclarations politiques de bonnes intentions, la coopération informelle ou dans un cadre régional restreint ne suffisaient plus. Nous devons prendre le problème à bras le corps et

faire taire nos divergences de vue, parfois bien légitimes, pour nous unir contre l'ennemi commun que constituent les mafias.

02-1172-A-FIN-4-CON

M

Il devenait absolument nécessaire d'adopter un instrument élaboré qui soit pour chaque Etat Partie un cadre de référence juridique clair pour la définition des incriminations et qui offre des possibilités accrues de coopération policière et judiciaire dans la lutte contre le crime. L'adoption de définitions universellement reconnues va permettre un rapprochement des législations pénales nationales, en établissant des incriminations à caractère universel et en obligeant les Etats Parties de les traduire dans leur droit pénal interne. La création de procédures d'entraide judiciaire et d'extradition dans un cadre universel permettra une plus grande efficacité de la lutte contre le crime.

À cet égard, les pays occidentaux ont une responsabilité particulière : ils

doivent non seulement réprimer les criminels, mais aussi protéger efficacement les personnes qui en sont victimes et qui acceptent, souvent au péril de leur vie, de collaborer à l'enquête contre les trafiquants. En effet, cette politique qui assure aux victimes de la traite des êtres humains une protection et une aide respectant pleinement leurs droits fondamentaux renforcera les possibilités de lutter contre les trafiquants et les filières.

Une politique efficace de lutte contre le trafic de migrants et contre la traite des êtres humains passe aussi et surtout par une prise en compte des droits humains fondamentaux des personnes qui en sont l'objet.

En particulier, mon pays a un territoire qui n'est pas grand et qui est ouvert : il a toujours été un lieu de passage et de rencontres. <sup>MAIS</sup> Il est parfois le lieu de transit de migrants qui recourent à des filières organisées ou le lieu de transit de personnes, en particulier les femmes et les enfants, qui seront victimes d'exploitation. La coopération internationale est essentielle pour démanteler ces réseaux d'exploitation de la détresse humaine.

## CERTES, AUJOURD'HUI

Nous venons de franchir une première étape capitale avec l'adoption de ces instruments internationaux. Maintenant, nous devons tous nous atteler à assurer une entrée en vigueur rapide de ces textes.

Mais malgré le résultat remarquable que nous entérinons aujourd'hui, il nous reste du pain sur la planche. Il est important pour mon gouvernement que les négociations sur le protocole relatif à la fabrication et au trafic illicite d'armes à feu puissent reprendre et se terminer au plus vite et que les débats puissent se dérouler dans la sérénité.

Enfin, il nous faudra nous atteler à une autre tâche qui nous demandera d'autres efforts et qui est aussi essentielle dans la lutte contre le crime. Je pense à la corruption. A cet égard, mon pays espère que les négociations sur un projet de Convention globale contre ce phénomène pourront débuter dans un bref délai et connaître le même succès.